APAVE
AGENCE DE MONTPELLIER
Zone Ecoparc 310 rue de la Sarriette
34130 SAINT-AUNÈS
N° SIRET : 90386907101053

DONNEUR D'ORDRE
IMT MINES ALES

30319 ALES

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes

Numéro d'offre **: 3707088.2**
Numéro de contrat : **C26371406 -RAT-IMT-ALES**
Numéro de de tâche : **T260648641**
Date d'émission du rapport : **12/10/2026**

Rapport N° :
C26371406 -RAT-IMT-ALES _150397 _IMT MINES ALES _amiante avant travaux

Lieu d'intervention :
IMT ALES

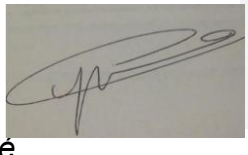
6 AVENUE DE CLAVIERES
30319 ALÈS CEDEX

Destinataire rapport :
IMT MINES ALES

Date d'intervention :
13/10/2026

Intervenant : **Monsieur Eric LUPICCIANI**

Signature :



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 33 pages

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALÈS CEDEX	Numéro de Lot :	
		Référence Cadastrale :	Non communiqué
		Date du Permis de Construire :	Non communiquée
Étage :		Date de construction :	Non communiquée
Bâtiment :			
Nature du bâtiment :	Bâtiment		

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	IMT MINES ALES
Adresse :	30319 ALES

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom :	IMT MINES ALES
Adresse :	30319 ALES

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	LUPICCIANI Eric	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud
N° certification :	CPDI7857	Adresse laboratoire :	75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze
Date d'obtention :	08/04/2025	Numéro d'accréditation :	1-5922
Organisme :	I.CERT		
Adresse :	Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT-GRÉGOIRE	Organisme d'assurance professionnelle :	Allianz Global Corporate & Specialty SE
		Adresse assurance :	1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
Date de la commande :	08/10/2026	N° de contrat d'assurance :	FRL003861
Accompagnateur :	Aucun	Date de validité :	31/12/2026

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence :
Nature des travaux envisagés : REFONTE COMPLET DU PLATEAU

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES 2
DESIGNATION DU BATIMENT 2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 2
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE 2
EXÉCUTION DE LA MISSION 2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT 2

RESULTATS DU REPERAGE 4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX 4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 4

INVESTIGATIONS NON REALISEES 4
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE 4
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE 5

COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION 5
OBJECTIF 5
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION 6
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE 6

RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) 9

OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI 9

PRECONISATIONS 9

ANNEXE : CROQUIS 10

ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 12

ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSES 20

ANNEXE : TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES 28

ANNEXE : CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 30

ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE 31

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS 32

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
RDC	BATIMENT A	sol	Colle - Dalle de sol	Résultat d'analyse (P004)		
		sol	Ragréage - Dalle de sol	Résultat d'analyse (P005)		
Entresol	LOCAL SSI	plancher bas - Murs	Colle - dalles de sol>	Résultat d'analyse (P009)		
		plancher bas - Murs	16 - dalles de sol>	Résultat d'analyse (P010)		

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
RDC	BATIMENT A	Murs	enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P001)		
		Murs	enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P006)		
		Plafond	Enduit	Résultat d'analyse (P002)		
		toilettes - Murs	Enduit	Résultat d'analyse (P003)		
Entresol	LOCAL SSI	Plenum - Murs	Calorifuge	Résultat d'analyse (P007)		
		Plenum - Murs	dalles de faux plafond	Résultat d'analyse (P008)		
RDC bas	SALLE DETENTE	BAIE VITREE - Murs	JOINT DE FENETRE	Résultat d'analyse (P011)		
		BAIE VITREE - Murs	JOINT DE BATI	Résultat d'analyse (P012)		
		Plenum	dalles de faux plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
		Plenum	Calorifuge	Résultat d'analyse (P013)		

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
12/10/2026	VISITE ET DIAGNOSTIC

Documents remis :

Titre
Programme de travaux

Ecarts par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant
Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plénums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.
Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant
Commentaire : Néant

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

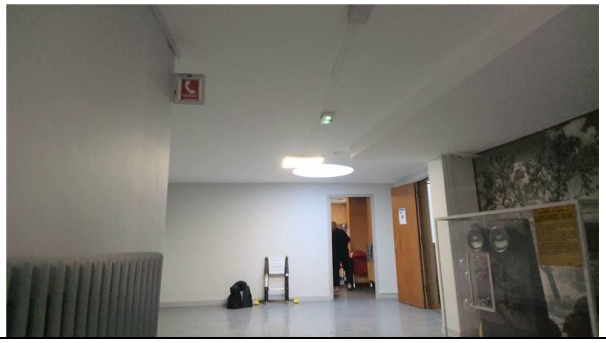
5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :
Nature des travaux envisagés : REFONTE COMPLET DU PLATEAU

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
RDC	BATIMENT A 	**OUI**	
Entresol	LOCAL SSI	**OUI**	
RDC bas	SALLE DETENTE 	**OUI**	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupefeu	M	
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)	P	

Poteaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibresciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus	P
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Flocages	M
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M
	Bandes calicot	M
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous couches des tissus muraux	P
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment	P
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Bandes calicot	M
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment, …)	P
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	P
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P
	Isolants intérieurs des portes	P
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures intumescentes	M
4 - Plafonds et faux plafonds		
Plafonds	Flocages	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Panneaux collés vissés ou cloués	P
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	M
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M
	Sous couches des tissus muraux	M
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M
	Résines	M
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
Poutres et charpentes	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M

	Entourages de poutres (carton-amiante, fibresciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment, …)	P
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Pare vapeur	P
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P
Suspentes et contrevents	Flocages	M
	Protections en plâtre	M
	Peintures intumescentes	M
5 - Planchers et planchers techniques		
Revêtements de sols	Dalles de sol	P
	Nez de marche	P
	Dalles moquettes avec entrecouche noire	P
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples	M
	Colles bitumineuses	M
	Colles non bitumineuses	M
	Moquette	M
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P
	Peintures de sol	M
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
	Revêtements de sols sportifs	P
	Joints de dilatation et d'assemblage	P
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P
	Enduit de cuvelage	M
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M
6 - Conduits et accessoires intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)	M
	Matelas	P
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Rubans adhésifs	P
	Mastics	M
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P
	Volets coupe-feu y compris ossature	P

	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P
	Joints d'étanchéité des trappes	M

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :
Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

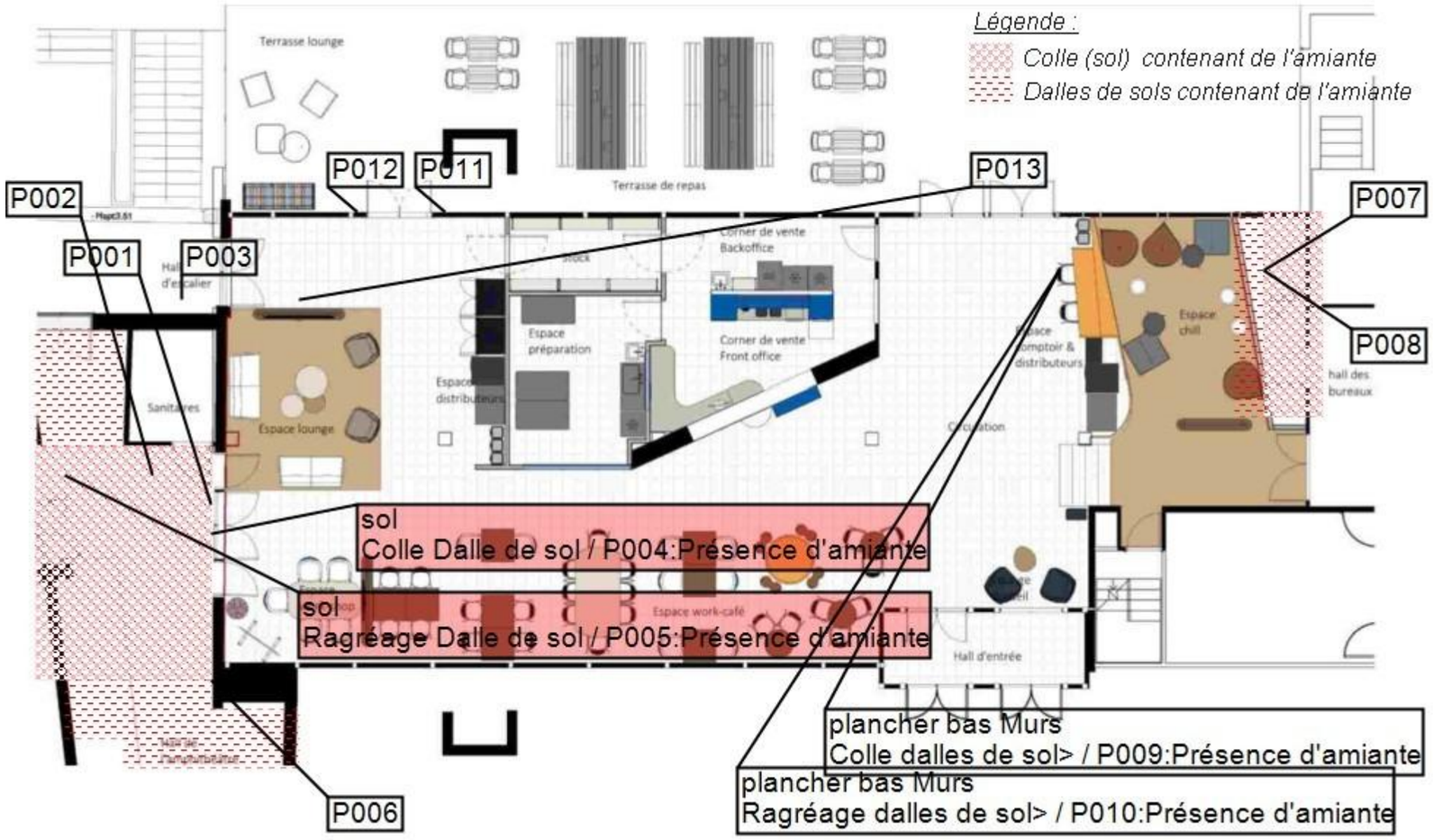
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE : CROQUIS

Planche de repérage

Client :	IMT MINES ALES	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :	T260648641		
N° planche :	1/1 Version : 0	Lieu d'intervention :	6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALÈS CEDEX
Type :	Croquis		
Date :	12/10/2026	Bâtiment :	
Intervenant :	LUPICCIANI Eric	Etage :	
Origine du plan :		Commentaire :	

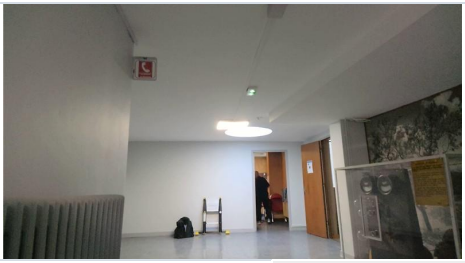


ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Matériau / Produit	**enduit projeté - Peinture**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	Murs - Hall amphitheatre		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

enduit projeté / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau semi-dur (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

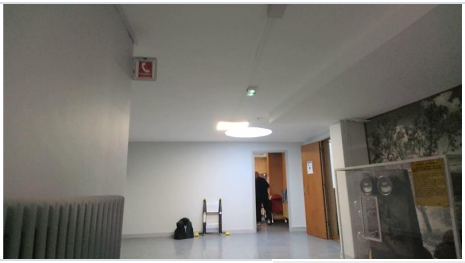
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P002

Matériau / Produit	**Enduit**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	Plafond - Hall amphitheatre		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Enduit

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau (pulvérulent) (gris) en traces	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

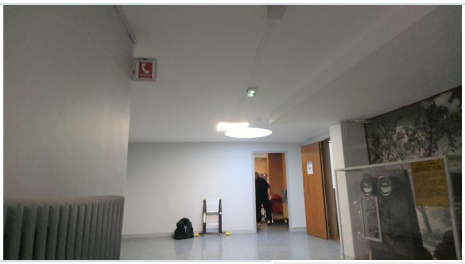
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P003

Matériau / Produit	**Enduit**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	toilettes - Hall amphitheatre Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Enduit

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau (pulvérulent) (gris) en traces	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

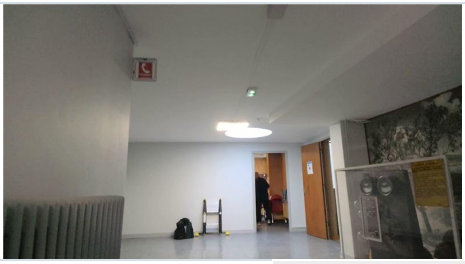
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P004

Matériau / Produit	**Colle - Dalle de sol**
Résultat amiante	**PRÉSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	sol - Hall amphitheatre		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Colle / Dalle de sol



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante de type chrysotile
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante de type chrysotile

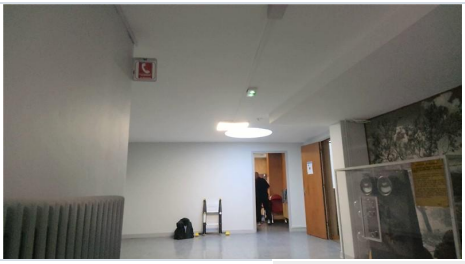
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

PRELEVEMENT : P005

Matériau / Produit	**Ragréage - Dalle de sol**
Résultat amiante	**PRÉSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	sol - Hall amphitheatre		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Ragréage / Dalle de sol

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) (clair)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante de type chrysotile

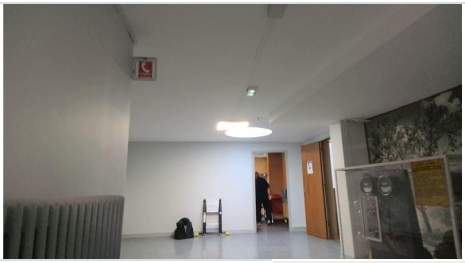
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

PRELEVEMENT : P006

Matériau / Produit	**enduit projeté - Peinture**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC - BATIMENT A	**Référence du sondage**	
Localisation	Murs - Hall amphitheatre		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

enduit projeté / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau semi-dur (beige) en traces	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P007

Matériau / Produit	**Calorifuge**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	Entresol - LOCAL SSI	**Référence du sondage**	
Localisation	Plenum - Plafond Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Calorifuge

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (beige)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau fibreux de type isolant (blanc)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante non détectées
002-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau fibreux de type isolant (beige)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**
002-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P008

Matériau / Produit dalles de faux plafond

Résultat amiante ABSENCE D'AMIANTE

Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	Entresol - LOCAL SSI	**Référence du sondage**	
Localisation	Plenum - Plafond Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
dalles de faux plafond

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P009

Matériau / Produit Colle - dalles de sol>

Résultat amiante PRÉSENCE D'AMIANTE

Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	Entresol - LOCAL SSI	**Référence du sondage**	
Localisation	plancher bas - Sol Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Colle / dalles de sol>

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (foncé)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante de type chrysotile
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante de type chrysotile

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

PRELEVEMENT : P010

Matériau / Produit 16 - dalles de sol>

Résultat amiante PRÉSENCE D'AMIANTE

Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	Entresol - LOCAL SSI	**Référence du sondage**	
Localisation	plancher bas - Sol Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet
Ragréage / dalles de sol>

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) (clair)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante de type chrysotile

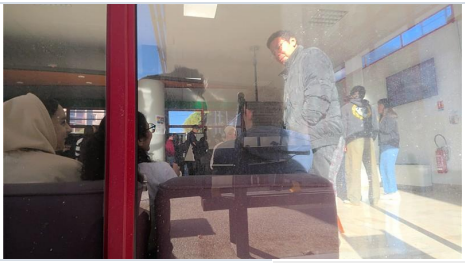
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

PRELEVEMENT : P011

Matériau / Produit	JOINT DE FENETRE
Résultat amiante	ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	Nom de l'opérateur	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	Date de prélèvement	13/10/2026
Pièce ou local	RDC bas - SALLE DETENTE	Référence du sondage	
Localisation	BAIE VITREE - Murs Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

JOINT DE FENETRE

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau souple de type joint (blanc) ; matériau (pulvérulent) (noir)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P012

Matériau / Produit	JOINT DE BATI
Résultat amiante	ABSENCE D'AMIANTE

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	Nom de l'opérateur	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	Date de prélèvement	13/10/2026
Pièce ou local	RDC bas - SALLE DETENTE	Référence du sondage	
Localisation	BAIE VITREE - Murs Murs		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

JOINT DE BATI

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau (pulvérulent) (gris) ; matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau souple de type joint (noir)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées

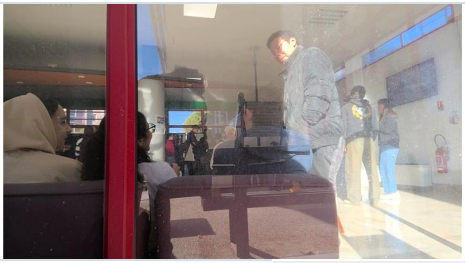
DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

PRELEVEMENT : P013

Matériau / Produit	**Calorifuge**
Résultat amiante	**ABSENCE D'AMIANTE**

Emplacement



Nom du client	IMT MINES ALES	**Nom de l'opérateur**	LUPICCIANI Eric
Numéro de dossier	C26371406 -RAT-IMT-ALES	**Date de prélèvement**	13/10/2026
Pièce ou local	RDC bas - SALLE DETENTE	**Référence du sondage**	
Localisation	Plenum - Plafond		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT

Objet

Calorifuge

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT

Réf. couche	Réf. analyse	Description	Méthode utilisée	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau fibreux de type isolant (beige) ; matériau (pulvérulent) (noir)	Microscopie Electronique à Transmission (MET)	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	Matériau fibreux de type isolant (beige)	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	Fibres d'amiante non détectées

DETAIL DES RESULTATS

Réf. couche	Préf. analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**
001-COUCHE	AR-26-KE-041604-01	**Fibres d'amiante non détectées**

ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720261001954527

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTI
Eric Lupicciani
Rue de la Sarriette
34130 SAINT-AUNES

Notre référence : AR-26-KE-041604-01

Numéro de dossier : 26KE029318
Référence de dossier :
C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26KE029318-001 - Référence *P001-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Murs - enduit projeté - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-002 - Référence *P002-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Plafond - Enduit*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-003 - Référence *P003-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - toilettes - Enduit*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-004 - Référence *P004-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - sol - Colle - Dalle de sol*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-005 - Référence *P005-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - sol - Ragréage - Dalle de sol*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-006 - Référence *P006-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Murs - enduit projeté - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-007 - Référence *P007-Entresol - LOCAL SSI - Plafond - Plenum - Calorifuge*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Fax: - - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 26KE029318-008 - Référence *P008-Entresol - LOCAL SSI - Plafond - Plenum - dalles de faux plafond*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-009 - Référence *P009-Entresol - LOCAL SSI - Sol - plancher bas - Colle - dalles de sol>*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-010 - Référence *P010-Entresol - LOCAL SSI - Sol - plancher bas - Ragréage - dalles de sol>*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-011 - Référence *P011-RDC bas - SALLE DETENTE - Murs - BAIE VITREE - JOINT DE FENETRE*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-012 - Référence *P012-RDC bas - SALLE DETENTE - Murs - BAIE VITREE - JOINT DE BATI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

- N° 26KE029318-013 - Référence *P013-RDC bas - SALLE DETENTE - Plafond - Plenum - Calorifuge*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Fax: - - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

eurofins

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru INCERCARE
RENAR
SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS
Laboratoire Analyses Vergèze
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-037030-01 — Date d'émission de rapport : 22/10/2026 9:06 — Page1/5
Référence laboratoire N° : 26RB036555 — Référence de suivi du dossier N° : 26KE029318
Reçu au laboratoire le : 16/10/2026 — Date de réception :15/10/2026
Date d'analyse : 21/10/2026
Référence dossier Client:26KE029318 - C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	26KE029318-001 - P001-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Murs - enduit projeté - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau semi-dur (beige)	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	26KE029318-002 - P002-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Plafond - Enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau (pulvérulent) (gris) en traces	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	26KE029318-003 - P003-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - toilettes - Enduit	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau (pulvérulent) (gris) en traces	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	26KE029318-004 - P004-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - sol - Colle - Dalle de sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România

eurofins

acreditat pentru INCERCARE
RENAR
SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-037030-01 — Date d'émission de rapport : 22/10/2026 9:06 — Page2/5
Référence laboratoire N° : 26RB036555 — Référence de suivi du dossier N° : 26KE029318
Reçu au laboratoire le : 16/10/2026 — Date de réception :15/10/2026
Date d'analyse : 21/10/2026
Référence dossier Client:26KE029318 - C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (2)	26KE029318-005 - P005-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - sol - Ragréage - Dalle de sol	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) (clair)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
006 (1)	26KE029318-006 - P006-RDC - BATIMENT A - Hall amphitheatre - Murs - enduit projeté - Peinture	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) ; matériau semi-dur (beige) en traces	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	26KE029318-007 - P007-Entresol - LOCAL SSI - Plafond - Plenum - Calorifuge	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (beige)	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (blanc)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (beige)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
008	26KE029318-008 - P008-Entresol - LOCAL SSI - Plafond - Plenum - dalles de faux plafond	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România

eurofins

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru INCERCARE RENAR SR EN ISO/IEC 17025:2018 CERTIFICAT DE ACREDITARE LI 1229

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-037030-01 — Date d'émission de rapport : 22/10/2026 9:06 — Page3/5
Référence laboratoire N° : 26RB036555 — Référence de suivi du dossier N° : 26KE029318
Reçu au laboratoire le : 16/10/2026 — Date de réception :15/10/2026
Date d'analyse : 21/10/2026
Référence dossier Client:26KE029318 - C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009	26KE029318-009 - P009-Entresol - LOCAL SSI - Sol - plancher bas - Colle - dalles de sol>	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (foncé)	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
010 (2)	26KE029318-010 - P010-Entresol - LOCAL SSI - Sol - plancher bas - Ragréage - dalles de sol>	Matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) (clair)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
011	26KE029318-011 - P011-RDC bas - SALLE DETENTE - Murs - BAIE VITREE - JOINT DE FENETRE	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau souple de type joint (blanc) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** / X2YQ	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	26KE029318-012 - P012-RDC bas - SALLE DETENTE - Murs - BAIE VITREE - JOINT DE BATI	Matériau (pulvérulent) (gris) ; matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau souple de type joint (noir)	**MET** / X2YQ	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	26KE029318-013 - P013-RDC bas - SALLE DETENTE - Plafond - Plenum - Calorifuge	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau fibreux de type isolant (beige) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** / NMJ6	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România

eurofins

acreditat pentru INCERCARE
RENAR
SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-037030-01 — Date d'émission de rapport : 22/10/2026 9:06 — Page4/5
Référence laboratoire N° : 26RB036555 — Référence de suivi du dossier N° : 26KE029318
Reçu au laboratoire le : 16/10/2026 — Date de réception :15/10/2026
Date d'analyse : 21/10/2026
Référence dossier Client:26KE029318 - C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau fibreux de type isolant (beige)	**MOLP** / Y9LR	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
(2) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2,P-MO-SOP7718 Ed. 1.1/15.03.2022.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021,P-ME-SOP7663 Ed.1.2/08.05.2023.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° LI 1229 et est disponible sur https://www.renar.ro/
NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România

eurofins

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru ÎNCERCARE
RENAR
SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-037030-01 | Date d'émission de rapport : 22/10/2026 9:06 | Page5/5
Référence laboratoire N° : 26RB036555 | Référence de suivi du dossier N° : 26KE029318
Reçu au laboratoire le : 16/10/2026 | Date de réception :15/10/2026
Date d'analyse : 21/10/2026
Référence dossier Client:26KE029318 - C26371406 A - 6 AVENUE DE CLAVIERES 30319 ALES - IMT MINES ALES

Validé et approuvé par :



Andreea Cojocaru
Team Leader CRO007

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România

ANNEXE : TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

Etage	Local	Composant	Matériau ou produit contenant de l'amiante	Estimation des quantités	Observations
RDC	BATIMENT A	sol	Colle - Dalle de sol	30 m²	
		sol	Ragréage - Dalle de sol	30 m²	
Entresol	LOCAL SSI	plancher bas - Murs	Colle - dalles de sol>	16 m²	
		plancher bas - Murs	16 - dalles de sol>	16 m²	

L'estimation des quantités ne concerne que les matériaux ou produits contenant de l'amiante présents dans l'immeuble bâti et concernés par le programme de travaux.
Elle ne prend pas en compte :

- Les autres matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés dans l'immeuble bâti mais non concernés par le programme de travaux
- Les techniques utilisées par les entreprises de travaux pour la dépose des matériaux ou produits repérés.
- La quantité de déchets générés par les entreprises elles-mêmes lors de la dépose de ces matériaux ou produits (équipements de protection individuelle, moyens de protection collective …)

ANNEXE : CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI7857 Version 006

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LUPICCIANI Eric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 08/04/2025 - Date d'expiration : 07/04/2032
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 08/04/2025 - Date d'expiration : 07/04/2032
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 31/07/2025 - Date d'expiration : 30/07/2032
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 27/05/2025 - Date d'expiration : 26/05/2032
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 10/04/2025 - Date d'expiration : 09/04/2032

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/
Valide à partir du 08/05/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle			
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

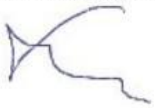
Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non - paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat.Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : *« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »*

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

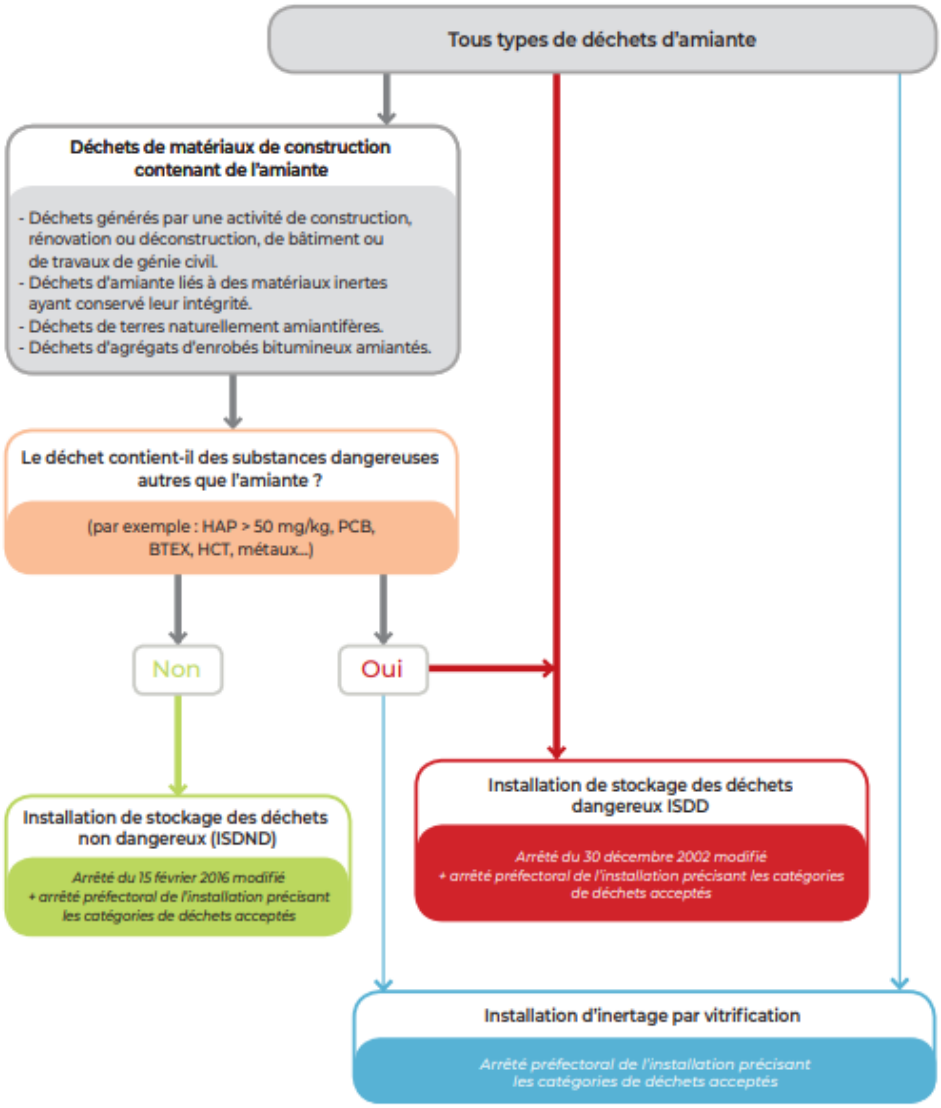


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

https://www.sinoe.org/

http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/